

Nouveauté 2020

REINSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS : MODE D'EMPLOI !

Inscriptions > 2 ÉTAPES

Étape 1

Créez votre espace en ligne sur www.simonlefranc.goasso.org.

Déposez-y les documents nécessaires à la validation de votre quotient familial.

Par ordre de priorité : une attestation récente de la Caisse des Ecoles indiquant le quotient familial pour le périscolaire, ou une attestation CAF (datant de moins de 3 mois) ou votre dernier avis d'imposition. En cas de l'absence de justificatif, le tarif maximum sera appliqué (QF10).

Pour les activités sportives (yoga, danse, éveil corporel, clown) déposez votre certificat médical.

Pour l'activité jardinage déposez une copie du carnet de vaccination "à jour".

Vous ne pourrez pas sélectionner l'activité souhaitée sur votre espace. Votre demande sera prise en compte après réception de votre mail ou courrier et validée directement par le Centre.

Étape 2

Du mercredi 9 au mardi 15 septembre, confirmez votre inscription par le paiement de l'activité, directement au Centre **sur le créneau horaire de votre activité**. Ce sera également l'occasion de rencontrer l'intervenant(e).

ATTENTION : il est indispensable de vous présenter au Centre sur cette semaine pour procéder au règlement de l'activité. Les personnes ne pouvant se déplacer sur cette semaine ont la possibilité de déléguer le règlement à une personne tierce afin de valider l'inscription.

À noter > vous vous êtes réinscrit·e et voulez souscrire à une activité à laquelle vous n'étiez pas inscrit·e l'an passé : connectez-vous, sélectionnez votre nouvelle activité et procédez au règlement sur place.

Bon à savoir...

L'inscription au CPA Pôle Simon Le Franc reste possible tout au long de l'année.

Conformément à la nouvelle législation européenne RGDP, chaque usager·e dispose d'un droit de regard et de rectification constant sur les informations le concernant. Le CPA Pôle Simon Le Franc garantit en outre la stricte confidentialité des données et documents numériques qui lui sont confiés.

Modalités de paiement

Prélèvement automatique: paiement échelonné en 3 fois maximum (1 prélèvement / trimestre)
Chèques (bancaire, postal, vacances) | Carte bancaire | Tickets loisirs | Coupons sport | Espèces

Une refacturation d'un montant forfaitaire de 20€ sera appliquée en cas d'impayé suite à opposition de l'intéressé auprès de sa banque. L'inscription à un atelier est valable pour un seul jour et un seul horaire. En cas d'absence de votre fait aucun rattrapage sur un autre créneau n'est envisageable. Merci de votre compréhension. Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous signaler une absence prolongée.

Reinscriptions >3 ÉTAPES

Vous suiviez une activité la saison précédente : vous avez un accès privilégié pour vous réinscrire à la même activité et au même créneau horaire jusqu'au 4 septembre 2020.

Étape 1

Ecrivez-nous par mail à administration@polesimonlefranc.org ou par courrier à remettre en main propre au Centre pour nous confirmer votre demande de réinscription, en précisant :

- le nom et prénom de la personne inscrite
- le nom de l'activité et l'horaire auquel vous étiez inscrits et souhaitez-vous réinscrire
- Si vous souhaitez bénéficier d'un avoir pour vous et tous les membres de votre famille, merci de préciser dans votre message vos noms prénoms, ainsi que les activités et horaires auxquels vous étiez inscrits sur la saison 2019-2020.

Étape 2

Créez votre espace en ligne sur www.simonlefranc.goasso.org.

Déposez-y les documents nécessaires à la validation de votre quotient familial.

Par ordre de priorité : une attestation récente de la Caisse des Ecoles indiquant le quotient familial pour le périscolaire, ou une attestation CAF (datant de moins de 3 mois) ou votre dernier avis d'imposition. En cas de l'absence de justificatif, le tarif maximum sera appliqué (QF10).

Pour les activités sportives (yoga, danse, éveil corporel, clown) déposez votre certificat médical.

Pour l'activité jardinage déposez une copie du carnet de vaccination "à jour".

Vous ne pourrez pas sélectionner l'activité souhaitée sur votre espace. Votre demande sera prise en compte après réception de votre mail ou courrier et validée directement par le Centre.

Étape 3

Du 31 août au 4 septembre, confirmez votre inscription par le paiement de l'activité, directement au Centre, quand vous le souhaitez sur les horaires d'ouverture.

ATTENTION : il est indispensable de vous présenter au Centre sur cette semaine pour procéder au règlement de l'activité.

Les personnes ne pouvant se déplacer sur cette semaine ont la possibilité de déléguer le règlement à une personne tierce afin de valider l'inscription.

Dispositions exceptionnelles consécutives à l'état d'urgence sanitaire de mars à juin 2020 >

Suite à la période de crise sanitaire et en conformité avec les directives de la Mairie de Paris qui nous confie la gestion du CPA Pôle Simon Le Franc, vous pouvez bénéficier d'un avoir, au titre du dédommagement des séances non-dispensées au printemps 2020.

Nous vous invitons à faire une demande à l'adresse administration@polesimonlefranc.org.

Dans cette demande, vous préciserez pour vous et tous les membres de votre famille vos noms prénoms, ainsi que les activités et horaires auxquels vous étiez inscrits sur la saison 2019-2020.